

REPLONGES Conseil communautaire

La comcom Bresse et Saône a voté ses subventions

La dernière réunion du conseil communautaire Bresse et Saône a été accueillie à la salle limorin de Replonges par Bertrand Vernoux, maire de la commune.

■ Soutenir les associations

Les questions suivantes portaient sur les subventions aux associations (lire par ailleurs). « Le tissu associatif communautaire étant riche et varié, la commission des finances s'est attachée à définir des règles communes afin de ne pas créer d'iniquités entre des associations de même type, explique Gilles Billouet, le président. Il s'agit donc de soutenir les associations ayant un caractère fédérateur et intercommunal, le soutien aux associations à caractère local restant du ressort des communes. »

L'un des sujets suivants concernait la suspension de la subvention versée à la mission locale jeunes, faute d'informations sur la gestion de cet organisme. Les chiffres ayant été produits, sur un montant de 17 706 € sollicité, le conseil communautaire a décidé de reconduire les subventions précédemment allouées par les deux anciennes communautés de communes : 7 314 € pour Bâgé et 5 000 € pour Pont-de-Vaux, soit un montant de 12 314 €.



En prélude à cette réunion du conseil communautaire, le sénateur Patrick Chaize, a parlé de ses activités. Photo Progrès/Michel RAYMOND

■ Mondial du quad

Concernant la 33^e édition du Mondial du quad, sur le circuit de la prairie de Pont-de-Vaux, le conseil communautaire a validé une aide au fonctionnement, la prise en charge de la mission AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage), la prise en charge des frais d'électricité et une participation à l'étude environnementale confiée au bureau Sage environnement, exigée par le préfet dans le cadre du projet d'obtention d'un permis d'aménager.

Bertrand Vernoux, le rapporteur de ce dossier, a précisé que cette étude avait fait l'objet de subventions de l'intercommunalité et de la commune de Pont-de-Vaux, et qu'au regard de la complexité des procédures et études à mener, un complément de 27 000 € et de 3 745 € était demandé.

Cette subvention a été adoptée à l'unanimité moins l'abstention d'Agnès Pelus, maire de Reysouze, absente à cette réunion, qui avait remis un pouvoir à Emily Unia, maire de Saint-Bénigne.

LISTE DES SUBVENTIONS

- > Musée Chintreuil (restauration de l'œuvre de Jean-Pierre Chatelet) : 500 €.
- > Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels : 3 000 €.
- > Judo club pontévallais : 500 €.
- > Comité de jumelage de Pont-de-Vaux : 1 500 €.
- > Comité de jumelage de Bâgé : 1 500 €.
- > Croix Rouge val de Saône : 1 000 €.
- > Concours de volailles de Pont-de-Vaux : 2 500 €.
- > Adara (théâtre improvisé) Pont-de-Vaux : 1 000 €.
- > Sports, loisirs, culture Pont-de-Vaux : 2 200 €.
- > Jeunes sapeurs-pompiers Pont-de-Vaux : 1 200 €.
- > PDV. Net Pont-de-Vaux : 1 500 €.
- > Serevals (service de remplacement des agriculteurs) : 2 500 €.
- > Rugby club de Haute-Bresse (fonctionnement et 40 % d'aide au transport) : 19 000 €.
- > Association foot fauteuil Pays de Bâgé : 1 000 €.
- > Route fleurie de Haute-Bresse : 1 500 €.
- > Essor Bresse-Saône football (déplacements) : 3 500 €.
- > Association départementale aide personnes de l'Ain (Adapa) : 19 550 €.
- > Aide à domicile des personnes âgées (ADMR) : 8 700 €.
- > Ain domicile service (aide à domicile des personnes âgées) : 2 500 €.
- AMCAPIVA MARPA (résidence pour personnes âgées) Replonges : 4 500 €.
- > Accueil de jour Replonges : 31 098 €.
- > Zinzin circus Bâgé-la-Ville : 1 500 €.
- > Union sportive du bassin pontévallais (football jeunes) : 2 000 €.
- > Clique Rantanplan Saint-Bénigne : 800 €.
- > Clique cantonale Pont-de-Vaux : 1 500 €.